

ARRÊTÉ N° 23.11.65

Portant sur la création d'une commission ad hoc dans le cadre du marché « Mise en place d'une solution de gestion du temps et la fourniture de badgeuses »

LE MAIRE DE LA TRINITÉ,

VU la nécessité d'examiner et d'analyser les propositions reçues lors d'une présentation des entreprises.

VU le marché « mise en place d'une solution de gestion du temps et la fourniture de badgeuses » publié le vendredi 25 août 2023.

CONSIDÉRANT que la Ville de La Trinité a décidé de mettre en place une solution de gestion du temps au sein de ses services.

CONSIDÉRANT qu'une commission ad hoc, la commission des ressources, doit être mise en place afin d'étudier les candidatures avant la commission d'appel d'offres.

ARRETE

Article 1 : 2 membres titulaires sont nommés ci-dessous :

- Mme Isabelle Depagneux Segaud
- Mme Fabienne Bermond

Article 2 : 4 responsables de l'analyse technique sont nommés ci-dessous :

- M. Cédric Omet
- Mme Véronique Poret
- Mme Dalinda Boukhris-Mathlouti
- Mme Jessica Gaudin

Article 3 : 3 techniciennes sont nommées ci-dessous :

- Mme Valérie Sandri
- Mme Maëva Doerr
- Mme Cyrille Fontaine

Article 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et transmis au contrôle de la légalité.

Fait à LA TRINITE, le 02 DÉC. 2023

Le Maire,
Ladislav POLSKI

